

2016
2017

Consignes

Administratives & Financières



Fédération
Sportive
et Culturelle
de France

Révéler la passion qui vous anime.

SOMMAIRE

| | |
|--|----|
| Edito..... | 3 |
| Section I – S’affilier à la FSCF..... | 4 |
| Affiliation..... | 4 |
| Pourquoi s’affilier à la FSCF ?..... | 4 |
| Comment constituer un dossier ?..... | 4 |
| Une première affiliation à la FSCF..... | 5 |
| Un renouvellement d’affiliation à la FSCF..... | 5 |
| Tarifs des cotisations..... | 6 |
| Cotisations associations..... | 6 |
| Cotisations comites régionaux et comites départementaux..... | 6 |
| Politique tarifaire régionale..... | 7 |
| Facturation des cotisations..... | 7 |
| Section II – Les titres d’appartenance FSCF..... | 8 |
| La licence..... | 8 |
| Qu’est-ce que la licence ?..... | 8 |
| Les différents types de licences..... | 9 |
| Tarifs des licences..... | 9 |
| Facturation des licences..... | 10 |
| La carte ponctuelle..... | 10 |
| Qu’est-ce que la carte ponctuelle ?..... | 10 |
| Le tarif d’une carte ponctuelle..... | 11 |
| Comment obtenir des cartes ponctuelles..... | 11 |
| Section III - Assurances..... | 12 |
| Assurance responsabilité civile..... | 12 |
| Assurance individuelle accident..... | 12 |
| Autres assurances..... | 12 |
| Section IV – Propriété industrielle..... | 13 |
| Section V – La « FAQ » juridique et financière..... | 13 |
| Annexe 1 : Abréviations des activités..... | 14 |
| Annexe 2 : Tableau des activités par type de licences..... | 15 |
| Annexe 3 : Tutoriel cartes ponctuelles..... | 16 |
| Déclarer une manifestation..... | 16 |
| Déclarer des participants..... | 16 |

EDITO

Mesdames les présidentes, Messieurs les présidents,

Dans un souci d'amélioration de la communication et de la diffusion des informations essentielles aux structures déconcentrées FSCF que sont les futurs comités régionaux et comités départementaux, un travail de simplification et de réorganisation des consignes administratives et financières a été engagé.

Les activités de la FSCF sont régies par de nombreuses règles. Une clarification était donc nécessaire pour une meilleure compréhension de la hiérarchie. C'est pourquoi, il nous a semblé opportun de rappeler cette hiérarchie des normes au sein des consignes administratives et financières d'une part, mais également de la publier sur le site web de la FSCF au sein d'une rubrique dite « officielle ».

Si certaines règles restent inchangées pendant plusieurs années (statuts fédéraux, le règlement intérieur ...), d'autres règles sont beaucoup plus évolutives et peuvent varier d'une année sur l'autre, voire même évoluer au cours d'une saison sur décision du comité directeur (tarifs des licences, droits d'engagement, règlement sportif ...).

Il était donc indispensable que la FSCF se dote d'un outil permettant d'adapter ce corpus de textes réglementaires, à l'issue de décisions notamment de comités directeurs ou d'assemblées générales. Cet outil prendra donc la forme d'un « Bulletin Officiel », dit « BO », qui sera édité sans date régulière par le service juridique et financier, mais autant que de besoin. Ce Bulletin Officiel sera exclusivement publié sous forme numérique. Chaque édition sera datée et numérotée sous la forme : « BO Année – N° de parution » (Ex : « BO 2016 – 01 »).

Désormais, chaque publication au sein du BO sera d'application directe.

Les consignes administratives et financières se retrouveront donc au sein du Bulletin Officiel n° 01 de chaque saison. Outre la publication des décisions de comités directeurs ou d'assemblées générales, ce « Bulletin Officiel » permettra de répondre à l'obligation de publier les décisions de l'Agence Française de Lutte contre le Dopage (AFLD).

Ainsi actualisées et réorganisées, nous avons souhaité que les consignes administratives et financières soient le reflet d'une politique financière claire et d'une dynamique engagée par la fédération pour l'année à venir.

Le comité directeur de la FSCF, la direction technique nationale et le siège fédéral vous souhaitent une très belle saison 2016/2017.

Le président général

SECTION I – S’AFFILIER A LA FSCF

AFFILIATION

POURQUOI S’AFFILIER A LA FSCF ?

La FSCF est une fédération affinitaire, multi-activité, reconnue par l'Etat. Au travers des activités qu'elle propose, elle vise l'épanouissement harmonieux de la personne dans toutes ses dimensions.

Fort d'un projet fédéral ambitieux qui fonde ses objectifs éducatifs essentiellement sur l'Ouverture, le Respect, l'Autonomie, la Solidarité et la Responsabilité, la FSCF souhaite ouvrir ses portes à un plus grand nombre d'associations.

Les 10 raisons de s'affilier à la FSCF :

- La multi-activité
- L'esprit loisir et festif des manifestations FSCF
- L'agrément jeunesse et sport
- L'agrément éducation populaire
- Le maillage territorial puissant
- Les formations fédérales et professionnelles
- Les tarifs d'affiliation très compétitifs
- Les assurances adaptées
- Les partenariats nationaux
- L'accompagnement des services fédéraux

COMMENT CONSTITUER UN DOSSIER ?

Si l'adhésion à une association relève d'une démarche de proximité relativement simple, l'affiliation d'une association à une fédération s'avère souvent plus floue et complexe. La FSCF propose un seul document à remplir : « le dossier affiliation¹ ».

Ce dossier d'affiliation se compose de six volets :

- Volet 1** : La demande d'affiliation
- Volet 2** : La fiche de renseignement obligatoire
- Volet 3** : La liste des correspondants d'activités
- Volet 4** : Les activités de l'association
- Volet 5** : L'abonnement au magazine « Les jeunes »
- Volet 6** : Les assurances

Ce dossier doit impérativement être dûment rempli par le président de l'association, et doit comporter l'ensemble des pièces obligatoires. Ce dossier doit être vérifié et tamponné par le comité départemental d'appartenance et/ou le comité régional avant d'être transmis au siège de la FSCF qui accusera réception de chaque dossier par mail.

¹ Le dossier d'affiliation est téléchargeable le site web de la FSCF (www.fscf.asso.fr).

La demande d'affiliation sera ensuite étudiée par le service juridique et financier ainsi que par la direction technique nationale avant d'être validée par le comité directeur. Les licences ne pouvant être créées dans la base de données qu'une fois la demande d'affiliation validée, il est important d'anticiper la demande car le délai de validation sera au minimum d'un mois.

Enfin, à l'issue du comité directeur, le service juridique et financier de la FSCF transmettra une attestation d'affiliation à l'association ainsi qu'au comité départemental et régional de référence.

■ UNE PREMIERE AFFILIATION A LA FSCF

Toute première affiliation demande l'étude approfondie du dossier. Pour cela, un certain nombre de d'informations doivent être communiquées au siège national de la FSCF.

Dans le cadre d'une première affiliation, il vous est donc demandé de joindre les informations suivantes :

1. Identité des dirigeants de l'association
2. Coordonnées du correspondant de chaque activité
3. Bulletin d'abonnement au magazine « Les Jeunes »
4. Attestation d'assurance (Art. L. 321-1 du Code du sport)
5. Copie des statuts de l'association
6. Copie du récépissé de sa déclaration en préfecture et de l'insertion de cette dernière au journal officiel.

Pour toute nouvelle association dont l'affiliation est validée par le comité directeur, une période probatoire de 2 ans est systématique.

■ UN RENOUVELLEMENT D’AFFILIATION A LA FSCF

Dans le cadre d'un renouvellement ou après une période d'interruption d'affiliation à la FSCF, la démarche de ré-affiliation est indispensable.

Toutefois la procédure est allégée, seules les informations suivantes sont requises en cas de changement :

1. Identité des dirigeants de l'association
2. Coordonnées du correspondant de chaque activité
3. Bulletin d'abonnement au magazine « Les Jeunes »
4. Attestation d'assurance (Art. L. 321-1 du Code du sport)

De plus, toute modification apportée par une association à ses statuts doit être signalée par son président à la FSCF.

I Contact – affiliation@fscf.asso.fr

TARIFS¹ DES COTISATIONS

Il existe deux types de cotisations. D'une part les cotisations des associations, qui sont directement versées aux comités départementaux, et d'autre part les cotisations des comités départementaux et régionaux qui font l'objet d'une facturation établie par le siège de la FSCF.

COTISATIONS ASSOCIATIONS

Les cotisations des associations sont calculées en fonction du nombre d'adhérents au sein de l'association. Il existe ainsi 6 catégories, détaillées dans le tableau ci-dessous.

| Catégorie | Nombre d'adhérents | Cotisation affiliation | Cotisation supplémentaire ² | Abonnements gratuits | Abonnements payants | Tarifs abonnements |
|-----------|--------------------|------------------------|--|----------------------|---------------------|--------------------|
| A | De 0 à 25 | 30 € | 0 à 30 € | 1 | 1 | 15 € |
| B | De 26 à 50 | 55 € | 0 à 55 € | 1 | 2 | 30 € |
| C | De 51 à 75 | 120 € | 0 à 120 € | 1 | 2 | 30 € |
| D | De 76 à 150 | 190 € | 0 à 190 € | 1 | 3 | 45 € |
| E | De 151 à 300 | 255 € | 0 à 255 € | 1 | 6 | 90 € |
| F | 301 et plus | 340 € | 0 à 340 € | 1 | 9 | 135 € |

Les comités départementaux et les comités régionaux ne peuvent en aucun cas modifier ou regrouper les catégories.

De plus, la référence pour le calcul de la cotisation de chaque association est le nombre d'adhérents inscrit au 31 août de la saison n-1.

COTISATIONS COMITES REGIONAUX ET COMITES DEPARTEMENTAUX

Les cotisations des comités régionaux et comités départementaux sont également réparties en fonction du nombre de titres d'appartenance.

| Nombre de titres d'appartenance | Cotisations (en euros) |
|---------------------------------|------------------------|
| - de 200 membres | 135 € |
| De 201 à 999 | 195 € |
| De 1000 à 2999 | 245 € |
| De 3000 à 4999 | 305 € |
| De 5000 à 9999 | 395 € |
| + de 10000 membres | 495 € |

¹ Tarifs ont été adoptés en assemblée générale lors des dernières Assises de Printemps.

² La cotisation supplémentaire est la part que peuvent demander les comités départementaux et régionaux. Le montant indiqué est le montant maximal du total des parts départementales et régionales.

■ POLITIQUE TARIFAIRE REGIONALE

Dans un souci de transparence de gestion et de connaissance des tarifs du terrain fédéral, le comité directeur a décidé d'imposer aux comités régionaux de transmettre au siège national l'ensemble des tarifs appliqués par ses comités départementaux.

Pour ce faire, chaque début de saison les comités régionaux devront réunir l'ensemble de leurs comités départementaux afin de mettre en place leur politique tarifaire régionale.

Si pour diverses raisons les comités départementaux et/ou régionaux souhaitent augmenter le tarif des cotisations des associations, alors ces derniers devront impérativement obtenir l'accord du comité directeur national.

Attention, ces cotisations supplémentaires sont limitées : le montant total des cotisations ne peut dépasser le double de la cotisation initiale.

Un procès-verbal, dit de « Politique tarifaire régionale » devra être rédigé et signé par le président du comité régional, puis transmis ensuite au service juridique et financier de la FSCF.

Seront indiquées dans ce « PV - Politique tarifaire régionale » notamment la présentation et la justification des demandes de cotisations supplémentaires, ainsi que les comptes annuels de la saison n -1 accompagnés du budget prévisionnel de la saison à venir.

■ FACTURATION DES COTISATIONS

Les comités départementaux et régionaux doivent transmettre **avant le 1^{er} novembre** de chaque saison les éléments de leur politique tarifaire et doivent s'acquitter des paiements des cotisations d'affiliation.

Cette condition est impérative pour pouvoir prendre part aux votes en assemblée générale¹.

I Contact – comptabilite@fscf.asso.fr

¹ Article 12 des statuts fédéraux approuvés par l'AG du 12 mars 2016

SECTION II – LES TITRES D'APPARTENANCE FSCF

Il existe aujourd'hui deux titres d'appartenance à la FSCF, d'une part la licence symbolisant l'adhésion d'une personne physique à une association affiliée à la FSCF, et d'autre part la carte ponctuelle, qui au contraire est dédiée aux personnes physiques non adhérente à une association FSCF.

LA LICENCE

QU'EST-CE QUE LA LICENCE ?

La licence qui se matérialise par une carte remise à chaque adhérent symbolise l'appartenance à la FSCF. Cette licence est nécessaire pour :

- Participer aux rencontres, aux manifestations et aux stages organisés par la FSCF
- Pratiquer une activité physique ou artistique dans les associations affiliées
- Faire reconnaître une pratique sociale dans une association
- Exercer la fonction de dirigeant
- Bénéficier des assurances proposées par la FSCF
- Accéder aux nombreuses formations mises en place par la FSCF

Il est donc très important de remettre cette licence à l'adhérent car il symbolise son appartenance à la FSCF.

La validation et la délivrance des licences sont organisées par chaque comité départemental dont dépend l'association, ou par exception par le comité régional.

Les cartons de licences sont en vente au siège de la FSCF au tarif unitaire de 0,15 € le titre d'appartenance. Chaque feuille format A4 comporte 3 titres d'appartenance soit 0,45 € par feuille. Les commandes de cartons de licences se font auprès de Kamel KEMACHE.

I Contact – kamel.kemache@fscf.asso.fr

LES DIFFERENTS TYPES DE LICENCES

La FSCF propose aujourd'hui huit (8) types de licences organisés en trois catégories :

Les licences de type A, dite licence **Activité**:

- La licence **AC** : Activités de Compétitions sportives
- La licence **AD** : Activités de Détentes sportives
- La licence **AM** : Activités Multiples

Les licences de type B, dite licence **Base** :

- La licence **BM** : Bases Manifestations
- La licence **BL** : Bases Loisirs

Les licences de type C, dite licence **Catégorie** :

- La licence **CA** : Catégories Ados/sport collectif
- La licence **CD** : Catégories Dirigeants (CD)
- La licence **CE** : Catégories Eveil (- de 6 ans)

TARIFS DES LICENCES

Les tarifs des licences sont votés chaque année en assemblée générale. Les tarifs 2016/2017 approuvés lors de l'assemblée générale du 12 mars 2016 varient en fonction de la catégorie :

Les licences de type A :

- La licence **AC** : **14,75 €**
- La licence **AD** : **9,00 €**
- La licence **AM** : **14,75 €**

Les licences de type B :

- La licence **BM** : **11,00 €**
- La licence **BL** : **6,00 € à 8,00 €** selon le comité régional

Les licences de type C :

- La licence **CA** : **9,00 €**
- La licence **CD** : **14,75 €**
- La licence **CE** : **9,00 €**

Les comités régionaux et départementaux ne peuvent en aucun cas facturer leurs licences plus du double du tarif fédéral. Si pour diverses raisons les comités départementaux et/ou régionaux souhaitent augmenter le tarif des licences, alors ces derniers devront, au même titre que les cotisations supplémentaires, obtenir impérativement l'accord du comité directeur national.

FACTURATION DES LICENCES

Les licences sont facturées aux comités régionaux sur la base du nombre de licence de la saison n-1, qui facturent ensuite aux comités départementaux, qui eux-mêmes facturent aux associations.

Pour ce faire, les licences font l'objet d'un appel provisionnel en septembre avec trois échéances :

- **30 %** du total de la saison précédente le 15 décembre,
- **35 %** du total de la saison précédente le 15 mars,
- **25 %** du total de la saison précédente le 15 mai.

Le solde est facturé le 31 août de chaque saison sur la base des souscriptions réelles de la saison et prélevé ou versé le 30 septembre.

LA CARTE PONCTUELLE

QU'EST-CE QUE LA CARTE PONCTUELLE ?

Ces cartes permettent d'offrir un outil adapté aux besoins des associations et de s'assurer que leurs détenteurs sont couverts par une **assurance responsabilité civile** pour la durée de la manifestation, et ainsi de couvrir indirectement l'organisateur de la manifestation contre tout sinistre éventuel.

Contrairement à la licence, la carte ponctuelle ne s'adresse qu'aux personnes physiques non adhérentes à une association FSCF et donc ne permet pas de pratiquer une activité au sein d'une association de manière régulière.

Ainsi, la carte ponctuelle permet l'accès aux services proposés par les associations FSCF tels que :

La participation à des manifestations :

La carte ponctuelle peut permettre d'avoir accès à des manifestations dites "ouvertes" voire à des journées porte ouverte. Attention, la carte ponctuelle ne donne pas accès aux titres qui sont réservés aux licenciés ; elle permet uniquement la participation.

La carte peut aussi servir aux bénévoles qui aident à l'organisation des manifestations.

La participation à des formations :

La carte ponctuelle peut permettre d'avoir accès aux formations ouvertes aux personnes non licenciées et organisées par la FSCF (national, comités ou ligues).

Carte ponctuelle loisir :

La carte ponctuelle loisir permet l'accès aux centres de loisirs organisés par la FSCF ou ses associations affiliées.

LE TARIF D'UNE CARTE PONCTUELLE

Leur tarif pour la saison 2016/2017 est de 3 €¹ répartis comme suit :

- Part nationale : 2 €
- Part régionale : 0,5 €
- Part départementale : 0,5

La facturation est établie par la fédération en fin de saison puis est transmise à la structure organisatrice de l'évènement.

Le reversement de la part départementale et régionale est décompté sur la facture annuelle des titres d'appartenance envoyé chaque début de saison par le service comptable de la FSCF.

COMMENT OBTENIR DES CARTES PONCTUELLES.

Contrairement aux licences, les cartes ponctuelles sont totalement dématérialisées. La souscription de cartes ponctuelles se veut simple, rapide et adapté aux évènements ponctuels pouvant attirer des non licenciés FSCF.

Deux étapes sont nécessaires pour obtenir des cartes ponctuelles :

- La déclaration de la manifestation
- La déclaration des participants

Ces deux étapes se font directement par l'organisateur sur le logiciel LOLITA. La déclaration est donc ouverte à tous les utilisateurs qui disposent d'un compte permettant la saisie : associations, comités et ligues.

Pour davantage de détails, un tutoriel se trouve en annexe de ces consignes administratives et financières.

¹ Comprend le tarif de l'assurance.

SECTION III - ASSURANCES

ASSURANCE RESPONSABILITE CIVILE

La loi impose aux associations sportives de souscrire une assurance qui couvre la responsabilité civile de l'association et de ses membres.

Ainsi, les comités départementaux doivent fournir chaque saison une attestation certifiant la souscription, par leurs associations, d'une assurance responsabilité civile.

Par ailleurs, lorsque les associations ont une double affiliation et que leurs licenciés ont souscrit une assurance via la fédération délégataire, il est nécessaire d'inviter ces associations à vérifier que leur assurance couvre également les participations aux manifestations de la FSCF.

ASSURANCE INDIVIDUELLE ACCIDENT

La loi impose aux adhérents d'une association de souscrire une assurance qui couvre les accidents individuels.

Chaque comité départemental se doit donc d'insister auprès de chaque président d'association de l'importance de vérifier la bonne couverture de chacun des licenciés.

Afin d'être en conformité avec la loi, les présidents d'association se doivent d'informer leurs licenciés de la nécessité de souscrire une assurance individuelle accident.

Le fait, pour le responsable d'une association sportive, de ne pas souscrire les garanties d'assurance dans les conditions prévues à l'article L. 321-1 du Code du sport est puni de six mois d'emprisonnement et d'une amende de 7 500 €.

AUTRES ASSURANCES

Au-delà de ces obligations légales, il est conseillé aux associations de conclure des contrats d'assurances adaptés à leur activité, et couvrant les dommages suivant :

- Dommage aux biens meubles et immeubles, en propriété, location ou mis à disposition (local, agrès, matériels sportifs instruments et autres matériels techniques, matériels audiovisuels, informatiques, photographiques ...)
- Dommage aux véhicules des conducteurs bénévoles dans le cadre de leurs missions associatives
- Responsabilité des dirigeants et mandataires sociaux

Le siège de la FSCF est actuellement en cours d'appel d'offres afin de renégocier les produits d'assurances pour la période 2016/2020.

Les nouveaux produits d'assurance ainsi que les nouveaux tarifs vous seront donc communiquer à l'issue de la période de consultation qui devrait s'achever à la fin du mois de juin 2016.

I Pour plus d'informations - assurance@fscf.asso.fr

SECTION IV – PROPRIETE INDUSTRIELLE

La Fédération sportive et culturelle est propriétaire de la marque FSCF déposée auprès des services de l'INPI sous le n° 4060388, dans les classes de produits et services suivantes : 9 ; 14 ; 18 ; 25 ; 28 ; 36 ; 41 selon la classification de Nice.

Aux termes de l'article L335-2 du code de la propriété intellectuelle, « toute édition d'écrits, de composition musicale, de dessin, de peinture ou de toute autre production, imprimée ou gravée en entier ou en partie, au mépris des lois et règlements relatifs à la propriété des auteurs, est une contrefaçon et toute contrefaçon est un délit ».

La FSCF ayant comme volonté d'affirmer sa marque, afin qu'elle soit identifiable et déclinable sur l'ensemble des supports de communication, il est impératif que l'ensemble des structures affiliées à la FSCF, comités régionaux, départementaux, et associations respectent la charte graphique de la fédération, et qu'une demande d'autorisation soit transmise auprès du service communication et marketing de la FSCF avant toute utilisation.

I Contact – communication@fscf.asso.fr

SECTION V – LA « FAQ » JURIDIQUE ET FINANCIERE

Afin de répondre le plus précisément possible à l'ensemble des interrogations d'ordre juridique et financier des associations FSCF, une foire aux questions « FAQ » été mis en place sur le site web.

Vous pouvez retrouver cette « FAQ » en suivant ce lien : <http://www.fscf.asso.fr/faq-juridique-et-financier>

Seront traités au sein de cette « FAQ » les sujets tels que (Liste non exhaustive):

- L'agrément sport
- La reconnaissance d'utilité publique
- Le contrat de travail
- La SACEM / La SPRE / La SACD
- La CNIL
- Le droit à l'image
- Le certificat médical
- Les dons et legs
- ...

Les associations ne doivent en aucun cas contacter directement le siège de la FSCF, il est donc important que chaque association privilégie la recherche d'informations sur le site web de la FSCF.

Ce n'est que dans l'hypothèse où l'interrogation ne serait pas résolue par cette première source d'informations, que les comités départementaux et régionaux sont susceptibles de contacter directement le service juridique et financier de la FSCF.

I Contact – juridique@fscf.asso.fr

Annexe 1 : Abréviations des activités

| ACTIVITES CULTURELLES ET ARTISTIQUES | | Eveil de l'enfant | | Activités nautiques | |
|---|-------|--|--|-----------------------------------|--------|
| Arts du cirque | | Eveil | Eveil | Aviron | Naut |
| Cirque | Cirq | Autres éveil de l'enfant | Eveil | Canoë | Canoë |
| Autres arts du cirque | | Jeux de l'esprit | | Char à voile | Naut |
| Arts plastiques | | Belote | Jeux | Kayak | Naut |
| Dessin | Dess | Bridge | Bridg | Kayak de mer | Naut |
| Modelage | Manu | Echecs | Echec | Planche à voile | Naut |
| Peinture | Peint | Poker | Poker | Surf | Surf |
| Peinture sur soie | Peint | Scrabble | Jeux | Voile | Voile |
| Poterie | Manu | Tarot | Jeux | Autres activités nautiques | Naut |
| Sculpture | Manu | Autres jeux de société | Jeux | JAMDA | |
| Tapiserie | Manu | Autres jeux de cartes | Jeux | Aikibudo | JAMDA |
| Autres arts plastiques | | ArPla | Autres activités socio-éducatives | | JAMDA |
| Chant choral | | Informatique | | Capoeira | Capoe |
| Chœur complet 4 voix | Chant | Philatélie | Phila | Chi gong | C Gong |
| Chœur de femmes | Chant | Photo | Photo | Jlu jitsu | JAMDA |
| Chœurs de jeunes | Chant | Autres activités socio-éducatives | Socio | Judo | Judo |
| Chœurs d'hommes | Chant | ACTIVITES SPORTIVES | | Karaté | Karat |
| Chorale d'enfants | Chant | Activités aquatiques | | Kendo | JAMDA |
| Autres chant choral | Chant | Gym aquatique | GymAq | Kenpo kaï | JAMDA |
| Danse | | Jardin d'eau | Aqua | Kung fu | JAMDA |
| Claquettes | Claq | Nage avec palmes | Aqua | Nambu do | JAMDA |
| Classique | Danse | Natation sportive | NatAt | Ninjutsu | JAMDA |
| Country | Danse | Natation synchronisée | NatSy | Tae kwon do | JAMDA |
| Danse contemporaine | Danse | Plongée | Plong | Tai chi chuan | JAMDA |
| Danse de salon | Danse | Plongeon | Aqua | Tai jitsu | JAMDA |
| Danse traditionnelle - Folklore | Danse | Sauvetage | Aqua | Viet vo dao | JAMDA |
| Hip Hop | Danse | Water Polo | WatPo | Yoseikan budo | JAMDA |
| Jazz | Danse | Autres activités aquatiques | | Autres jamda | JAMDA |
| R'N'B' | RNB | Activités athlétiques | | Jeux et sports collectifs | |
| Salsa | Danse | Course sur route | ATHLE | Basket | Baskt |
| Autres danses | Danse | Cross-country | ATHLE | Football | Foot |
| Musique | | Marche | ATHLE | Futsal | Futs |
| Bagad | Musiq | Triathlon | Triat | Handball | Hand |
| Banda | Musiq | Autres activités athlétiques | ATHLE | Hockey | Hocky |
| Big band | Musiq | Activités de pleine nature | | Rugby | Rugby |
| Brass band | Musiq | Canyoning | Canyo | Volley | VB |
| Ensemble de cors | Musiq | Course d'orientation | CO | Volley de plage | VB |
| Ensemble de percussions | Musiq | Cyclisme | Cycle | Autres jeux et sports collectifs | SpoCo |
| Fanfare de rue | Musiq | Cyclotourisme | Cycle | Sports de boules | |
| Grand orchestre d'harmonie | Musiq | Escalade | Escal | Billard | Billa |
| Musique du monde | Musiq | Pêche | Pêche | Boule lyonnaise | Boule |
| Musiques actuelles | Musiq | Randonnée pédestre | Rando | Bowling | Bowl |
| Orchestre de batterie fanfare | Musiq | Raquettes | RaqNg | Jeu provençal | Boule |
| Petit orchestre d'harmonie | Musiq | Ski alpin | Ski | Pétanque | Pétaq |
| Autres petits ensembles | Musiq | Ski de fond | Ski | Quilles | Quill |
| Autres musiques | Musiq | Snowboard | Ski | Autres sports de boules | Boule |
| Théâtre | | Spéléologie | Spélé | Sports raquettes | |
| Théâtre | Théât | Via ferrata | Natur | Badminton | Badmi |
| Théâtre de rue | Théât | Autres act. Cult.et artistique | | Balle au tambourin | Raqu |
| Autres Théâtre | Théât | VTT | VTT | Longue Paume | Raqu |
| Autres act. Cult.et artistique | | Autres activités de pleine nature | Natur | Pelote basque | Pelot |
| Autres activités culturelles et artistiques | AACA | Activités de remise en forme et d'entretien | | Squash | Squa |
| ACTIVITES SOCIO-EDUCATIVES | | Activités manuelles | | Tennis | Tennis |
| Activités manuelles | | Cardio training | Forme | Tennis de table | TT |
| Bricolage | Manu | Gymnastique Form' Détente | GFD | Autres sports de raquettes | Raqu |
| Couture | Manu | Musculation | Muscu | Tirs | |
| Patchwork | Manu | Stretching | Forme | Ball Trap | Tir |
| Autres activités manuelles | Manu | Yoga | Yoga | Tir à l'arc | Arc |
| Activités sociales | | Autres activités de remise en forme et d'entretien | Forme | Tir sportif | Tir |
| Aide aux devoirs | Socio | Activités gymniques et d'expression | | Autres tirs | Tir |
| Alphabétisation | Socio | Gymnastique acrobatique | Acro | Autres activités sportives | |
| Cuisine | Cuis | Gymnastique aérobic | Aérob | Activités équestres | Equit |
| Réseau d'échange de savoirs | Socio | Gymnastique féminine | GymF | Aéromodélisme | Aérom |
| Soutien à la fonction parentale | Socio | Gymnastique masculine | GymM | Boxe | Boxe |
| Autres activités sociales | Socio | Gymnastique rythmique | GRS | Escrime | Escri |
| CVL | | Trampoline | Tramp | Golf | Golf |
| Animateur | CVL | Tumbling | Tumb | Roller | Rollr |
| Directeur | CVL | Twirling | Twirl | Autres activités sportives | AASpo |
| Participant CLSH | CVL | Autres act. Gym. et d'expression | Gyms | | |
| Participant CVL | CVL | | | | |
| Stagiaire BAFA | CVL | | | | |
| Stagiaire BAFD | CVL | | | | |
| Autre CVL | CVL | | | | |

Annexe 2 : Tableau des activités par type de licences

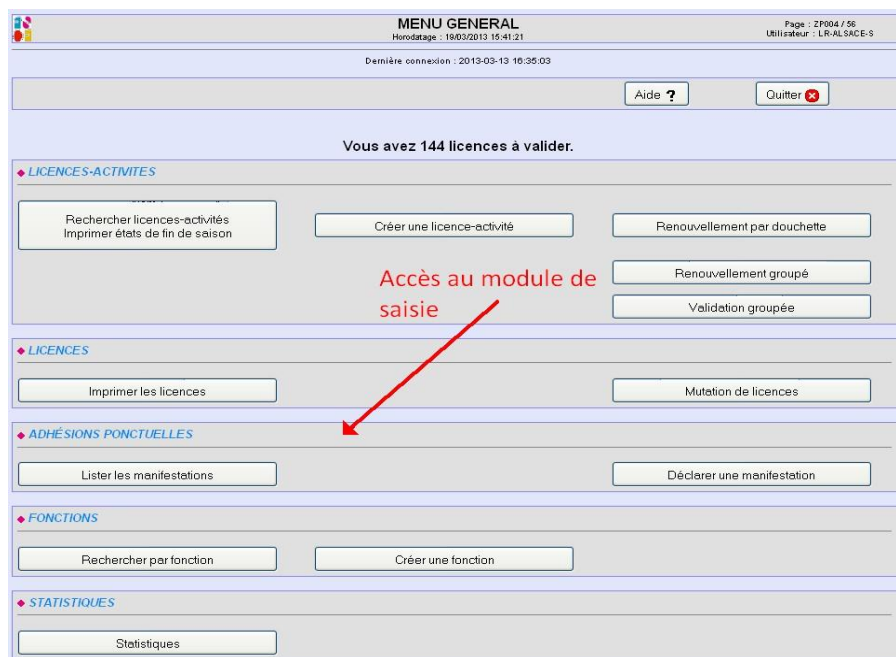
| Type A | | | Type B | | | Type C | | | |
|---|---------------------------------|---------------------|---|-------------|--|---|------------------|----------------------|-------|
| ACTIVITES | | | BASES | | | CATEGORIES | | | |
| AC | AD | AM | BM | BL | CA | CD | CE | | |
| Activités de compétitions sportives | Activités de Détentes sportives | Activités Multiples | Base manifestation | Base loisir | Catégorie Ado sports-co | Catégorie Dirigeant | catégorie éveil | | |
| QUEL TYPE DE LICENCE POUR QUELLE PERSONNE ? | | | | | | | | | |
| Personne d'au moins 6 ans révolus au 1 ^{er} janvier de la saison sportive | | | | | Personne pratiquant un sport collectif | Arbitres Moniteurs | Juges Dirigeants | Enfants de 0 à 6 ans | |
| Activités | | | | | | | | | |
| AIKIBUDO / AIKIDO / ATHLETISME / BADMINTON / BOULE LYONNAISE / BOXE / CANOE / COMBAT COMPLET / COURSE SUR ROUTE / CYCLISME / ESCRIME / GRS / GYM FEMININE / GYM MASCULINE / HOCKEY / JIU JITSU / JUDO / KARATE / KEMPO KAI / KENDO / KUNG FU / NATATION / COURSE NAT. SYNCHRONISEE / NINJUTSU / PETANQUE / SELF DEFENSE / SKI ALPIN / SKI DE FOND / SNOWBOARD / TAE KWON DAE / TAI JITSU / TENNIS / TENNIS DE TABLE / TIR A L'ARC / TIR SPORTIF / TRAMPOLINE / TWIRLING / VTT / YOSEIKAN / BUDO | | | AEROBIC / BAGAG / BANDA / BATTERIE FANFARE / BELOTE / BILLARD / CAPOEIRA / CARDIO-TRAINING / CHI CONG / CHŒUR COMPLET 4 VOIX / CIRQUE / CLAQUETTES / CLASSIQUE / COUNTRY / COUTURE / CYCLOTOURISME / DANSE CONTEMPORAINE / DANSE DE SALON / DESSIN / ECHECS / FANFARE DE RUE / FOLKLORE / GYM AQUATIQUE / GYM FORM DETENTE / HARMONIE / INFORMATIQUE / HIP HOP / JAZZ / LIA / MARCHE / MUSCULATION / MUSIQUE ACTUELLE / PEINTURE / PHOTO / POTERIE / RANDONNEE PEDESTRE / RAQUETTES / REMISE EN FORME / SALSA / SCRABBLE / STEP / STRETCHING / TAI CHI CHUAN / THEATRE / YOGA / SANS ACTIVITE / AUTRES ACTIVITES (AQUATIQUES / ARTS DU CIRQUE / ARTS PLASTIQUES / CHANT CHORAL CULTURELLES / DANSES D'ENTRETIEN / JEUX DE CARTES ET DE STE / MANUELLES / MUSIQUES / PETITS ENSEMBLES / PLEINE NATURE / THEATRE / PELOTE BASQUE / ESCALADE / ROLLER) | | | BASKET / FOOTBALL / FUTSAL / HANDBALL / VOLLEY / WATERPOLO / AUTRES ACTIVITES SPORTS CO | | TOUT TYPE D'ACTIVITE | EVEIL |

Annexe 3 : Tutoriel cartes ponctuelles

Connectez-vous à l'extranet en utilisant vos identifiants habituels.

Dans le menu général, le cadre "ADHESIONS PONCTUELLES" propose 2 onglets :

- Lister les manifestations,
- Déclarer une manifestation,



DECLARER UNE MANIFESTATION

Cliquez sur l'onglet « Déclarer une manifestation ».

Saisissez ensuite les différents champs de la page :

- Nom de la manifestation
- Description de la manifestation
- Association organisant la manifestation
- Activité principale de la manifestation
- Date de début de la manifestation
- Date de fin de la manifestation
- Durée de la carte ponctuelle

Indiquez ensuite les coordonnées de la personne qui sera le contact de la fédération pour cette manifestation. C'est à l'adresse mail précisée à cet endroit que seront envoyées les informations liées au processus de validation.

Une fois cette partie correctement renseignée et validée, vous recevrez un mail qui vous indiquera que votre demande est en cours d'étude et que, sans réponse dans un délai de 72H, elle sera validée.

DECLARER DES PARTICIPANTS

Vous pouvez déclarer vos participants avant la manifestation, pendant la manifestation et même jusqu'à 48h après celle-ci.

La déclaration de participants est faite sur l'honneur, vous vous engagez ainsi à saisir tous vos participants. Des contrôles d'effectifs aléatoires sont mis en place pour s'assurer de la bonne adéquation entre déclaration et réalité.

Si vous ne saisissez pas les participants au moment de la création de la manifestation, il vous faut, depuis le menu général, cliquer sur le bouton "**lister les manifestations**". Après avoir lancé une recherche, l'ensemble de vos manifestations apparaissent à l'écran. Vous devez alors cliquer sur l'icône située dans la colonne de droite pour modifier la manifestation.

Il existe trois types de méthode pour ajouter les participants :

- Sélectionner un licencié existant via le bouton "sélectionner une personne existante". Les coordonnées de ce licencié vont alimenter automatiquement les champs à remplir et, après avoir confirmé l'autorisation de détenir ces informations en cochant la case prévue à cet effet, vous pouvez valider en appuyant sur le bouton "ajouter un adhérent" situé en bas de la page. Il apparaît alors dans la liste des participants,
- Entrer un participant en saisissant l'ensemble de ses coordonnées dans les champs prévus à cet effet. Les champs marqués d'un astérisque sont obligatoires (sauf le mail). Après avoir confirmé votre autorisation de détenir ces informations en cochant la case prévue à cet effet, vous pouvez valider en appuyant sur le bouton "ajouter un adhérent" situé en bas de la page. Il apparaît alors dans la liste des participants
- Ajouter une liste d'adhérents en important un fichier Excel sauvegardé en format "csv" Si vous avez un fichier Excel avec tous vos participants, enregistrez une copie de celui-ci et organisez les colonnes pour qu'elles **correspondent parfaitement** à l'exemple donné dans le fichier type puis cliquez sur "enregistrer sous" et sélectionnez ".csv" dans la liste des formats

Votre fichier Excel doit se présenter ainsi :

| A | B | C | D | E | F | G | H | I | J |
|---|-----|--------|------------|------|-------|---------|-------------|-------|-------------------------|
| | Nom | Prénom | JJ/MM/AAAA | Sexe | Email | Adresse | Code postal | Ville | N° licence (facultatif) |

Après avoir confirmé votre autorisation de détenir ces informations en cochant la case prévue à cet effet, validez en appuyant sur le bouton "importer" situé à droite. Les adhérents apparaissent alors dans la liste des participants.

Attention, la case ajoutée à la liste est cochée par défaut mais il est possible d'écraser la liste. Si vous écrasez la liste, vous perdez toutes les inscriptions précédemment saisies. Il est important de savoir que si vous ajoutez un fichier contenant des noms déjà saisis, ceux-ci ne seront pris en compte qu'après avoir sélectionné "ajouté à la liste". Il n'est donc pas nécessaire d'écraser la liste pour faire un ajout partiel.

Manifestation (Modification)

Nom : * Les échasses de Colmer Date de début : * 22/03/2013

Description : Rassemblement d'échasses Date de fin : * 24/03/2013

MANIFESTATION

Entité organisatrice : * FSCF CD HAUT RHIN Créateur : LR-ALSACE-S

Activité : * Autres activités athlétiques Effectif prévisionnel : * 10

Type de manifestation : * CD (<15 jours)

DÉCLARANT Nom : * BON Prénom : * Jean Email : * jeanbon@bayonne.fr

Adhérent Sélectionner une personne existante...

IDENTITE Nom : * Prénom : * Date de naissance : *

Sexe : * Email : *

ADRESSE Adresse : *

Code postal : * Localité : *

En cochant cette case, je m'engage à avoir averti les personnes inscrites à cette manifestation ou leur tuteur légal que les données nominatives les concernant bénéficient d'un traitement informatisé et que, conformément à la loi C.N.I.L., ils bénéficient d'un droit d'accès ou de modification auprès du Siège de la FSCF.

Importer une liste d'adhérents (Excel CSV) Ajouter à la liste actuelle Écraser la liste actuelle

Fichier exemple En cochant cette case, je m'engage à avoir averti les personnes inscrites à cette manifestation ou leur tuteur légal que les données nominatives les concernant bénéficient d'un traitement informatisé et que, conformément à la loi C.N.I.L., ils bénéficient d'un droit d'accès ou de modification auprès du Siège de la FSCF.

| Liste des adhérents | | | | |
|---------------------|-----------|-------------------|-----------|--|
| Nom | Prénom | Date de naissance | Supprimer | |
| Dupond | René | 30/04/1966 | X | |
| Durant | Micheline | 30/04/1966 | X | |

Pour les imports Excel, un fichier type csv est disponible pour vous aider, il s'ouvre dans une autre fenêtre du navigateur.



Fédération Sportive et Culturelle de France

22 rue Oberkampf ■ 75011 Paris

T +33(0) 1 43 38 50 57 ■ F +33(0) 1 43 14 06 65

fscf@fscf.asso.fr ■ www.fscf.asso.fr